» ries ou dans des parcs étroits, où leur
» toiſon ne s'affine & ne blanchit que très-
» imparfaitement, paſſeront les nuits d'é-
» té dans des pâturages ſpacieux, comme
» en Angleterre & en Eſpagne. On ne
» finirait point ſi l'on entrait dans le
» détail de tous les avantages que peut
» procurer la deſtruction des loups en
» France : & ſi les Seigneurs de terres
» & autres Propriétaires ſe portent à em-
» ployer ces différentes méthodes avec
» les précautions néceſſaires, ſur-tout
» relativement au poiſon des appâts, la
» race des loups, ſi multipliée de nos jours
» & ſi redoutable aux hommes mêmes,
» ſera d'abord diminuée, & peut-être en-
» ſuite totalement détruite.

## §. II.

## LOTERIE.

Le ſecond tirage de la Loterie de la Compagnie des Indes, s'eſt fait le 29 de Novembre à l'Hôtel de la Compagnie, avec les formalités ordinaires. Le premier Lot de 120000 ℔ eſt échu au Numero 464; le ſecond Lot de 60000 ℔ au Numero 3642; & le troiſiéme de 40000 ℔ au Numero 6767.

*Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. MM. | Parties. | Lettres. | Prochain paiement de Déc. |
|---|---|---|---|
| Gautier, | 8e. | M. | 4 |
| Boutet de Monterey, | 17e. | M. | 4 |
| Le Bas de Courmont, | 18e. | P. | 5 |
| Rouſſeau, | 26e. | L. p. t. l. v. | 5 |
| Carrelet, | 31e. | L. | 4 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Nov.* 1765. | *Du Jeudi* 28. | *Vendredi* 29. | *Samedi* 30. |
|---|---|---|---|
| Actions des Indes. | 1360 | 1360. 1357 ½ | |
| Emprunts de la Comp. | 440 | | |
| Promeſſes à 5 p ℅ | | 14 | |
| Promeſſes à 4 p ℅ | 36 | | |
| Actions des Fermes. | 995 | 995 | |
| Lots de la 3e Loterie. | | 17 | |
| | | 23 | |
| | | 26 | |
| Amortiſſement. | | 9 | FESTE. |
| 2 ß p ℔ du Dixiéme. | | 9 | |
| Annuités. | | | |
| Coupons d'annuités. | 81 ½ | 81 ½ 81 | |
| Emprunt de 50 millions | 14 ¾ | 15. 3. 2m | |
| Colonies, 1759. | | | |
| Canada. | 32. 2m 34. 5m 34 ½ 10m | 34. 5m 34 ½ 10m | |
| Époques. | | | |
| Récépiſſé Nouette. | | 25 ½ | |
| CONTRATS. | | | |
| 3 p ℅ ſur les Cuirs. | | | |
| Bretagne. | | 12 ½ | |
| *Le reſte eſt ſans cours.* | | | |

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere*, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765

# GAZETTE DE COMMERCE.

*ANNÉE* 1765. Du Samedi 26 Janvier.


DE DANTZIC *le 29 Décembre* 1764.

LETTRE DE M. LE MARQUIS DE BAUSSET, *Miniſtre plénipotentiaire de France, près l'Impératrice de Ruſſie, à l'Auteur de la Gazette.*

J'AI déjà eu l'honneur, Monſieur, de vous témoigner combien j'étois touché de l'utilité de la Gazette de Commerce, & l'idée que j'en ai égale l'empreſſement que j'aurai par-tout de la faire connoître, & d'étendre la réputation qu'elle mérite. Je me croirai trop heureux d'ailleurs quand je pourrai vous fournir quelques matériaux relatifs aux objets de votre ouvrage.

Celui des harras m'a toujours paru un des plus intéreſſans pour la France. L'accroiſſement de la population de ſes chevaux ſeroit bien eſſentiel à ſa Cavalerie & aux autres parties Militaires qu'on eſt obligé de remonter chez nos voiſins.

Mais ſans s'arrêter à ces avantages, & en ne conſidérant que ceux du commerce, des ſommes conſidérables ne ſortiroient plus du Royaume, & y entreroient au-contraire par la ceſſation des achats que nous faiſons des chevaux étrangers, & par la vente des nôtres dont le nombre, ſi les harras étoient bien ſoignés, excéderoit bientôt les différens beſoins de l'Etat.

On pourroit facilement parvenir à y élever des chevaux qui remplaceroient ceux qu'on tire de l'Etranger, & qui en auroient toutes les qualités, du moins les plus eſſentielles. La différente température de nos Provinces, les plaines ou les montagnes, les pâturages ſecs ou humides, contribuent infiniment à la taille & aux qualités des chevaux. Si l'on joignoit à l'obſervation de ces moyens l'attention de croiſer les races, la France produiroit les plus beaux chevaux & les plus parfaits de l'Europe.

Je ne crois pas qu'il fût inutile de réveiller l'attention patriotique ſur ces objets; mais voici celui dont je veux vous entretenir plus particuliérement.

On a ſouvent parlé de cette maladie funeſte & contagieuſe (la morve) qui enleve tant de chevaux; on l'a toujours crainte, mais on ne l'a jamais bien connue. Sans entrer dans les diſputes des Docteurs vétérinaires pour ſavoir où eſt le ſiége de la morve; ne ſeroit-on pas trop heureux ſi on pouvoit en arrêter le cours? C'eſt ce que prétend avoir trouvé M. de Sind, premier Ecuyer de l'Electeur de Cologne. Il m'en entretenoit ſouvent pendant le ſéjour que j'ai fait à la Cour de ce Prince. Je fus frappé du mérite de ce reméde. Il ne le donne que pour préſervatif, & cependant il le croit, & j'ai lieu de le croire curatif quand la morve n'eſt pas parvenue à ſon dernier période; car alors, ainſi que la phtiſie, elle eſt incurable. Il eſt impoſſible, ajoute M. de Sind, de connoître ni de prévoir le moment ou la durée de ce dernier période. C'eſt ce qui l'empêche de ſe haſarder à lui donner la qualité de curatif.

Il me paroît que la qualité de préſervatif dans ce reméde, eſt bien préférable à celle de curatif: car le curatif ne s'adminiſtreroit qu'à un cheval reconnu malade. Avant que la maladie ſe développe, elle peut déjà avoir été communiquée,



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

& un régiment, une écurie nombreuſe ſont entiérement inſectés avant qu'on ait pu connoître & ſéparer les chevaux malades, & prendre les autres précautions néceſſaires. Au-lieu que ſi un cheval paroît atteint de la morve, on lui adminiſtre le reméde préſervatif; & en même-temps à tous les autres chevaux. On eſt ſûr alors d'avoir arrêté la contagion, & qu'au moins les chevaux qui ne ſont pas infectés dans ce moment, ne le ſeront plus. On ſauve en même-temps l'écurie & les harnois qu'il faudroit brûler ſans ce préſervatif.

Cette qualité de préſervatif eſt encore préférable à celle de curatif pour quelqu'un qui voyage avec ſes chevaux, ou pour l'équipage d'un Officier qui ſe rend à l'armée. On eſt tranquille ſur les malheureux accidens qui peuvent arriver dans des écuries de cabaret, qui ſont ſouvent infectées, ſi l'on n'a pris les précautions de mettre ſes chevaux, avant leur départ, hors de tout danger par l'adminiſtration de ce reméde.

Ces raiſons me parurent ſi preſſantes, qu'après avoir vu le ſuccès de pluſieurs petites expériences, je me propoſai d'en faire faire une en grand. Vous en verrez le détail & le ſuccès dans le Procès verbal dont je joins ici un exemplaire.

J'y joins une ſeconde piéce qui eſt une explication des propriétés de cet électuaire & de la façon de l'adminiſtrer.

M. de Sind a fait ou fera un dépôt de ſon reméde chez le Sr. *Giroſt*, rue St. Dominique, la premiere porte cochere à gauche en entrant par la rue d'Enfer.

Je puis ajouter, Monſieur, que ce reméde a eu un grand ſuccès dans les Pays de Bergh & de Juliers contre la maladie des bêtes à cornes, & contre celle dont les chiens ont été attaqués l'année derniere. J'en ai fait moi-même une heureuſe expérience.

J'ai cru, Monſieur, qu'il ſeroit bon d'informer le public par la voie de votre Gazette de l'utilité de ce reméde. J'en ſuis ſi convaincu, que je deſirerois que cette expérience fût répétée en grand de même que je l'ai faite. Je voudrois qu'elle fût dirigée & examinée par des yeux plus éclairés que les miens, mais qui fuſſent ſans jalouſie, ſans partialité & ſans prévention, & qui ne cherchaſſent que la certitude du bien public. Nos Provinces à harras ne fourniroient-elles pas quelques bons Citoyens qui vouluſſent ſe charger des frais & des ſoins de cette opération? Si elle réuſſiſſoit, comme je n'en doute pas, on en dreſſeroit un nouveau Procès verbal qu'on feroit imprimer & qu'on joindroit au mien. En publiant & conſtatant la bonté & l'éficacité de ce reméde, on rendroit un grand ſervice aux harras & aux armées.

Je concourrois de tout mon cœur à cette dépenſe, & je dépoſe à cet effet 300 ℔ chez M. Deſelle, Tréſorier général de la marine rue St. Anne, butte St. Roch, qui vous les remettra ſur votre acquit, Monſieur, lorſque vous les lui demanderez; ſi vous trouvez quelques perſonnes qui veuillent ſe joindre à moi pour répéter cette expérience ſur le nombre de 18 à 20 chevaux, car ce ne ſeroit pas remplir l'objet, que de la faire ſur un moindre nombre. Il faut éviter qu'on ne nous objecte que les chevaux qu'on a expoſés à la contagion, n'en étoient peut-être pas ſuſceptibles, au-lieu que nous avons à prouver que c'eſt le reméde qui les a mis à l'abri de la contagion.

Si vous trouvez que ma propoſition rentre dans l'objet de votre Gazette, je ſuis enchanté d'y avoir concouru. Si vous croyez qu'elle s'écarte de votre but, oubliez là. Je n'en ſerai pas moins empreſſé à l'avenir de vous faire part de mes idées & de ce que je croirai préſenter quelque moyen d'utilité publique.

*On donnera un autre ordinaire le Procès verbal de l'epreuve du reméde préſervatif contre la morve des chevaux.*

CHANGES *de Cadix du* 28 *Décembre* 1764.

Paris, 78 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$; — Amſterdam, 99 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; — Londres, 39 $\frac{3}{4}$; — Livourne 23 $\frac{1}{2}$ à 23; — Gênes 22 $\frac{1}{2}$ à 23; — Madrid $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ de bénéfice.

DE LONDRES *le* 5 *Janvier* 1765.

On écrit de Fowet dans la Province de Cornouailles, que depuis plus de 15 jours, on eſſuie conſtamment un ouragan affreux tel qu'on n'en a pas vu depuis bien des années, il a cauſé de grands ravages dans un endroit nommé Megavilly, il y a eu deux Navires ſi fort endommagés, qu'ils ne pourront pas ſoutenir le radoub;

## COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Août 1765.* | *Du Vendredi 23.* | *Du Samedi 24.* |
|---|---|---|
| Actions des Indes. | 1347 ½ | |
| Emprunts de la Compagnie. | | |
| Promesses à 5 p °/°. | 15 | |
| Promesses à 4 p °/°. | 37 | |
| Actions des Fermes. | 1012 ½ | |
| Lots de la troisiéme Loterie. | 5^e à 8^e 18. / 13^e 27 ½ | |
| Amortissement. | 7 | |
| Deux sols pour livre du Dixiéme. | 6 ¾ | |
| Annuités. | 440. | |
| Coupons d'Annuités. | 89. 1761. 88 ½ | |
| Emprunt de 50 millions. | 15 | |
| Colonies, 1759. | 40^m 30. 5 10^m | |
| Canada | 36 2^m 37. | |
| Époques. | 4^e 18 ½ | |
| **CONTRATS.** | | FESTE. |
| Sur la Ville. | | |
| A 4 p °/°. | | |
| A 3 p °/°. sur les Cuirs. | | |
| A 3 p °/°. sur les Postes. | | |
| Bretagne. | 12 ½ | |
| Languedoc. | | |
| Bourgogne. | | |
| Sur le Clergé. | | |
| Tailles { Généralité de Paris. | | |
| Tailles { Généralité de Province. | | |
| **CHANGES.** | | |
| Amsterdam. | 56 ¼ | |
| Londres. | 31 5/16 | |
| Hambourg. | 177 ¾ | |
| Madrid. | 15 2 | |
| Cadix. | 15 1 | |
| Livourne. | 96 ¾ | |
| Lyon, *Août*. | ¼ pte. | |

## AVIS.

*Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere* gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere, Bute St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

cochenille ; — 4 barrils de grabeau de cochenille ; — 14 barrils d'indigo ; — 47 barrils de quinquina ; — 10 barrils de jalap ; — 20 balles de laines ; — 5 barrils de cacao ; — 19 pains de cuivre ; — 507 cuirs ; — 200 quintaux de bois de Campêche.

☞ D'Agde & de Cette, par les Tartanes des Capitaines *Villet*, *Dejean*, *Doumet*, *Marin*, *Audibert* & *Puginier*, 293 barrils de farine ; — 73 barriques de cacao ; 6 barrils de canefice ; — 16 barriques de verdet ; — 18 balles de laine lavée ; — 3 barriques d'indigo.

☞ De Livourne, par la Tartane du Capitaine *Sapy*, 13 barriques de galles ; 1 balle de plumes d'autruches ; — 3 balles de laines ; — 8 balles de poivre ; — 18 balles de chanvre ; — 106 barrils de ſuif ; — 2 *caſſas* de gomme arabique ; — 1 balle de coton filé rouge ; — 14 ſacs de racine d'alizary ; — 1 barril de ſandaraque ; — 3 barriques d'iris ; — 4 barrils de cochenille ; — 2 barriques de caffé ; — 1116 piéces de bois de Ste. Marthe.

☞ De Saffy, par la Pinque du Capitaine *Thourame*, 351 balles de laines ; — 1 balle de cordouans ; — 1 caiſſe de plumes d'autruches ; — 12 *ſarrions* de cire, 9 *ſarrions* de gomme.

☞ Du Cap François, par le Vaiſſeau du Capitaine *Eydin*, 422 barriques de ſucre terré ; — 667 cuirs en poil ; — 1 barrique de caffé ; — 1 barril d'indigo.

☞ De Stockholm, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Allgreu* & *Grandberg*, 5517 barres de fer ; — 265 caiſſes de clouds ; — 134 douzaines de planches ; — 158 barrils de gaudron ; — 370 barrils de brai ; — 4 barrils de ſuif.

☞ De Cayenne, par le Senau du Capitaine *Curet*, 103 barriques de rocou ; — 56 quintaux de canefice ; — 174 ſacs de cacao, — 105 piéces de bois de teinture ; 36 balles de coton ; — 16 barrils de caffé.

☞ De St. Marc, par le Senau du Capitaine *Durbecq*, 418 cuirs en poil ; — 23 barriques de ſucre brut ; — 47 barriques de ſucre blanc ; — 676 cuirs tannés ; — 272 ſacs de caffé ; — 31 barrils d'indigo ; 3 balles de coton.

☞ D'Alexandrie, par les bâtimens des Capitaines *Faure*, *Breſſan*, *Terme* & *Beauſſier*, 651 balles de ſafranum ; — 69 balles de manoufs ; — 20 balles de caiſſies ; — 22 balles de mittes ; — 20 balles d'ajamis ; 2 balles de batanonis ; — 275 balles de caffé ; — 47 *caſſas* de gomme arabique ; 49 *caſſas* de gomme turique ; — 67 *caſſas* d'encens ; — 77 balles de ſéné ; — 24 balles de grabeau de ſéné ; — 2 balles de follicules de ſéné ; — 13 balles de coton en laine ; — 1 *caſſas* d'aloès ; — 4744 cuirs de buffles ; — 11 balles de cuirs eſcars ; 11 balles de coques du Levant ; — 2 balles de turbith ; — 1 balle de terra-catica ; 1 balle de ſemence ; — 1 balle de racine d'alizary ; — 2 caiſſes de tayolles de laine ; — 3 balles de cire jaune ; — 6 balles de mirabolans ; — 1 balle d'hermodates ; 6 balles de pouſſiere d'encens ; — 2 *caſſas* de canelle ; — 12 balles de ſel ammoniac ; 4 balles de toiles de chebmy bleues, 30 balles de coton filé.

D'Auray-en-Basse-Bretagne, *le* 13 *Janvier* 1765.

» Les tempêtes qui ont regné depuis le » commencement de cette année ſur nos » côtes, y ont occaſionné pluſieurs naufra- » ges ; les Vaiſſeaux le *Mentor*, comman- » dé par le Sr. *Bigot*, & la *Ducheſſe d'Ai- » guillon*, Capitaine *Moreau*, tous deux » de Nantes, & revenant de St. Domin- » gue, ſont malheureuſement de ce nom- » bre. Ces deux Navires ſe rencontrerent » à la mer le 1er. Janvier, & s'étoient con- » ſervés malgré les orages preſque conti- » nuels qu'ils ont eſſuyés, juſqu'à la vue » des côtes de Bretagne, ſur leſquelles » un vent de Sud très-violent les portoit. » Le 8 de ce mois, ne pouvant abſolu- » ment gagner la rade de *Quiberon*, où » ils euſſent été en ſureté, & ſe voyant » prêts à faire naufrage, ils jetterent leurs » ancres dans la rade du Fort *Penthievre*, » eſpérant, ſi la tempête ceſſoit, pouvoir » gagner ou le *Port Louis*, ou *Quiberon* ; » mais les vents ſouffloient avec une vio- » lence extrême : au clair de la lune on » appercevoit la mer battre les rochers » avec un bruit effroiable, & y pouſſer » ſes vagues hautes comme des montagnes : » enfin, malgré la capacité & l'expérien- » de de ces deux Capitaines, & les efforts » incroyables des équipages, les cables du » *Mentor* rompirent les premiers, & à l'inſ- » tant ce Vaiſſeau fut jetté à la côte avec » une rapidité étonnante. Alors les Offi- » ciers & les Matelots ſe déshabillerent,

» un de ces derniers ſe jetta à la mer, » portant avec lui un cordage : il eut le » bonheur de gagner terre, & d'y amar- » rer ce cordage, à l'aide duquel tout le » monde s'eſt ſauvé. L'action ſuivante, » dont les anciens ſe fuſſent faits gloire, » mérite d'etre rapportée. Le Chirurgien » du Navire, jeune homme fort aimé de » l'équipage, ayant été forcé de lâcher » priſe du cordage, etoit emporté com- » me un éclair par une vague furieuſe, » lorſque deux Matelots eurent la har- » dieſſe d'aller après lui, l'attraperent, & » par un bonheur ſingulier, le ramenerent » au cordage, & lui aiderent à ſe ſauver » comme les autres. Le Capitaine Bigot, » ſes Officiers & partie de l'équipage, ſe » rendirent à *Ploubarnel* où le Curé les a » reçus du mieux qu'il lui a été poſſible, » & a même prêté au Sr. Bigot une de » ſes ſoutannes, en attendant qu'il pût » recouvrer d'autres habits.

» D'un autre côté, la *Ducheſſe d'Aiguil- » lon*, après avoir tenu ferme ſur ſes an- » cres pendant 22 heures, les cables ſe » rompirent auſſi, & ce Navire fut pareil- » lement jetté à la côte ſix heures après » le *Mentor*; mais ſur un fond plus uni » que ce dernier Vaiſſeau, & tout l'équi- » page s'eſt ſauvé à-peu-près de la même » maniere.

» Les deux Capitaines ſont déſolés de » ce déſaſtre, ſur-tout après avoir eſſuyé » mille dangers de Guinée (*a*) aux Co- » lonies, & de-là en Europe. Mais on » ne peut rien leur reprocher : ils ont » fait tout ce que la prudence humaine, » & une capacité reconnue ont pu leur » ſuggérer dans une occaſion auſſi fâcheu- » ſe, & ils ont même eu la ſatisfaction » dans ce malheur, de ſe voir bien ſecon- » dés par les Officiers & Matelots, mais » il étoit impoſſible de réſiſter à une mer » auſſi furieuſe : leur ſalut dépendant de » leurs cables, & ceux-ci s'étant rompus, » la perte des deux Navires étoit inévi- » table.

» On n'a ſauvé du *Mentor* que quelques » ſacs de piaſtres & des bois de Campêche, » le reſte de la cargaiſon eſt perdu avec » le Navire qui s'eſt ouvert le lendemain. » La *Ducheſſe d'Aiguillon* étoit encore en- » tiere avec ſa mâture deux jours après, » & il y a lieu d'eſpérer qu'on pourra » ſauver ſa cargaiſon & la plupart des ap- » paraux.

» On parle encore de pluſieurs autres » naufrages ſur les côtes de Quiberon, » & dans la rade de Belle-iſle, ſavoir : d'un » Navire Hollandois, d'un autre de la Ro- » chelle, & d'un Senau venant de l'A- » mérique.

(*a*) *Le Mentor a fait la traite des Noirs.*

### De Nantes *le* 19 *Janvier* 1765.

Il eſt arrivé depuis peu de jours en ce Port, 6 Navires venant des Colonies, ſavoir ; le *Charlot*, *la Minerve*, *le Méchant*, *la Suzanne Marie*, *le Télémaque* & *le Duc d'Aiguillon*.

De ces ſix Navires, il n'y en a que 4 qui ayent fait leur déclaration, dont voici les chargemens.

☞ Le Charlot, venant du Cap, le Sr. *Creſpin*, Capitaine, Armateurs MM. *d'Haveloose* & *Meckenhauſer*, chargé de 6 barriques & 5 quarts d'indigo ; — de 224 barriques, 9 quarts de ſucre terré ; — de 21 barriques de ſucre brut ; — de 20 boucauds, 24 barriques, 25 quarts & 3 ſacs de caffé ; — de 17 balles de coton ; — d'une barrique & 7 quarts de cacao ; — de 72 madriers de bois des Iſles ; — de 20 barrils de confitures & de ſirops.

☞ La Susanne Marie, venant du Port-au-Prince, Capitaine le Sr. *Abraham*, Armateur, M. *Delaire*, chargée de 24 boucauds, 11 barriques & 19 quarts d'indigo ; de 10 quarts de ſucre terré ; — de 210 barriques, 1 quart de ſucre brut ; — de 38 barriques, 163 quarts & 2 ſacs de caffé ; — de 4 barriques, 2 quarts, 1 ſac de cacao ; — de 3 barriques de canefice ; — d'un quart de caret.

☞ Le Télémaque, venant du Cap, Capitaine le Sr. *Vanalſtin*, Armateur M. G. *Gron*, chargé de 7 balles de coton, & de 18000 ℔ de bois de Campêche. Ce Navire eſt venu à faux fret.

☞ Le Duc d'Aiguillon, venant du Port-au Prince, Capitaine le Sr. *Rozo*, de Vannes, à la conſignation de M. *Lormier*, chargé de 7 futailles d'indigo, & de 135 barriques de ſucre terré.

Le Navire l'*Uliſſe*, du Port de 250 tonneaux, Capitaine le Sr. *Danglas*, Armateur M. *Lebourg*, eſt parti pour les Cayes St. Louis.

Le *Duc de Bourbon*, de 300 tonneaux,

Capitaine le Sr. *Baudry*, Armateurs MM. *Lemaſne*, eſt en charge pour St. Domingue, & paſſera par Liſbonne.

DE LA ROCHELLE *le* 19 *Janvier* 1765.

La tempête que nous eumes la ſemaine derniere, a jetté à la côte de la tranche, près des ſables d'Olonne 10 à 12 Navires dont les équipages ont été ſauvés à l'exception de celui des *Deux Amis*, de notre Port, Capitaine *Dargny*, qui venoit du Cap. Ce Navire ayant été englouti par la mer, tout le monde qui y étoit ainſi que le chargement, a péri. Le Navire le *Benjamin*, de ce Port, Capitaine *Aubry*, eſt du nombre de ceux qui ont fait naufrage ſur ladite côte; il venoit de la Louiſiane, & l'on a ſauvé ſa cargaiſon. On mande de Qnimper que le Navire la *Marie Suzanne*, auſſi de notre Port, Capitaine Diratée, y étoit à la côte, & que l'on travailloit à ſauver ſa cargaiſon de morue qu'il avoit priſe aux Iſles de St. Pierre, & Miquelon. On marque dudit lieu, que le Navire le *Jeune Benjamin*, de Dantzic, Capitaine *Green*, qui avoit chargé ici pour Calais des eaux-de-vies & autres marchandiſes, avoit fait naufrage ſur les rochers de Penmarck, & que l'on eſpéroit de ſauver ſa cargaiſon. Ces fâcheuſes nouvelles viennent d'être un peu adoucies par l'arrivée dans nos rades, du Navire l'*Amphitrion*, de ce Port, Capitaine *Lebrun*, venant du Port-au-Prince & de St. Marc; on vient d'apprendre auſſi par le Navire le *Marquis de Marigny*, venant du Cap, de relâche à l'Iſle de Ré, que les Navires le *Crucius*, *l'Artibonite*, *la Deſirée*, *le St. André*, & *le Doyard*, tous parti d'ici, étoient arrivés audit Port du Cap. On a appris que le Navire la *Polite*, Capitaine *Amplement*, qui étoit parti de la Guadaloupe pour venir ici, avoit été obligé d'y relâcher, après avoir été un mois en mer.

Nos denrées de l'Amérique ſont encore aux mêmes taux. L'eau-de-vie de cette Ville vaut 75 à 76 ℔; froment nouveau, 165 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔ poids de marc; — orge, 106 à 108 ℔; — baillarge, 120 ℔; — avoine 60 à 63 ℔; — ſeigle, 125 à 126 ℔; les piaſtres valent toujours 5 ℔ 5 ß 3 d. la *piéce*.

DE HONFLEUR, *le* 18 *Janvier* 1765.

*Prix des grains.*

Le prix courant du bled nouveau eſt de 20 à 21 ℔ 10 ß la *charge de cheval*, peſant 330 ℔ *poids de marc*; — celui du bled vieux eſt de 21 ℔ 10 ß à 23 ℔ la *même charge*.

Depuis le 10 de ce mois il eſt entré dans ce Port le Navire l'*Union*, Capitaine *Guillaume Gallois*, venant du Banc de Terre-neuve, chargé de 5000 morues vertes, *grand compte*; — de 2 barriques d'huile de poiſſon; — d'un grenier de noues (*a*) & de langues de morues; — & d'un grenier de ſel de rapport, Armateur ledit Capitaine.

Le Navire le *Vainqueur*, Capitaine Voiſard, venant du même endroit avec 10000 morues vertes, *grand compte*; — 4 barriques, 3 quarts d'huile de poiſſon; — 1 grenier de noues & de langues de morues, Armateur M. *Rigoult*.

Le St. *Vallery*, Capitaine *Jacques Galloix*, chargé de 12000 morues vertes, *grand compte*; — de 6 barriques d'huile de poiſſon, Armateur & propriétaire M. *Rigoult*.

Un Navire commandé par le Capitaine *Lamare*, avec 9000 morues vertes, *grand compte*; — 4 barriques d'huile de poiſſon, même Armateur.

Le St. *Joſeph*, Capitaine *Neveu*, chargé de 8000 morues vertes, *grand compte*; de 3 barriques & demie d'huile de poiſſon; d'un grenier de noues & de langues de morues, Armateur M. *Martin*.

Le Navire la *Paix*, venant du Havre en leſt, pour armer dans ce Port, Armateur M. *de Bermont*.

Par des lettres de St. Valery, on a reçu avis que le Navire l'*Abondance*, Capitaine *Haudeville*, parti de ce Port pour la pêche au grand Banc de Terre-neuve, en faiſant ſon retour, eſt entré en relâche à St. Valery, avec une charge de 16000

(*a*) NOUES *ou* NOS. *Ce ſont les tripes de morue; elles ſe lavent & s'apprêtent à-peu-près comme les fraiſes de veaux. Elles ſe ſalent dans les lieux de la pêche, en même-temps que le poiſſon, & elles s'encaquent dans des futailles ou barrils du poids de 6 à 700 livres.*

morues vertes, grand compte, & 8 barriques d'huile de poiſſon, Armateurs Madame Ve. *Vaſſe & fils.*

Le Navire l'*Adelaide*, Capitaine *Lelievre*, allant à Cayenne & rentré ici en relâche, après le triſte événement qui lui eſt arrivé, va mettre à la voile pour ladite deſtination.

Le Smac l'*Opiniatre*, Capitaine *Viguet*, chargé de bois de teinture, a mis à la voile pour Amſterdam.

PRIX *des denrées à Pithiviers le 19 Janvier 1765.*

Le plus beau bled de 1764, 13 ℔ 10ß; le *ſeptier* meſure de Paris; — le plus beau de 1763, 12 ℔; — celui de 1762, 13 ℔ 10 ß; — la meilleure avoine, 7 ℔ 10 ß; la tête de la nouvelle, 7 ℔; — la plus belle orge, 6 ℔ 10 ß le *ſeptier*; — le ſafran, 30 ℔ la ℔; — les alouettes 1 ℔ la *douzaine.*

MIROIRS *ardents & glaces courbées.*

La manufacture des miroirs concaves & des glaces courbées, devient de plus en plus utile par la multiplicité des objets qu'elle embraſſe, & qu'on ne pouvoit ſe procurer avant ſon établiſſement . . . il s'y fabrique des miroirs concaves & convexes de toute grandeur en glace étamée, & des louppes à eau compoſées de 2 glaces concaves remplies d'eau diſtilée: les curieux & les ſçavans en connoiſſent les propriétés ſingulieres & ſurprenantes . . . . . on y courbe des glaces & du verre dans toutes les formes néceſſaires pour garnir les encoignures arrondies des caroſſes, pour les biblioteques, les portes des coins & les croiſées ceintrées; on en compoſe des luſtres de glace ou des lanternes d'appartement très-ornées dans leſquelles les bougies étant à l'abri du vent, permettent de tenir les fenêtres ouvertes dans l'été, & de ſouper au grand air; ces luſtres ont encore cet avantage dans les grandes aſſemblées & dans les bals, qu'on peut paſſer deſſous ſans craindre qu'un habit ou une robe ſoient gâtés par de la cire fondue, ou par des éteincelles détachées des mêches . . . on en fait des criſtaux de pendule & de cartel; des cazes pour couvrir des bouquets & des figures; des ovales bombées pour mettre ſur des médaillons, &c. &c.

Le Bureau de cette manufacture eſt à Paris rue des Prouvaires, la premiere porte cochere à gauche en entrant par la rue St. Honoré. On peut y adreſſer des lettres des Provinces en les affranchiſſant, ou directement à Mr. BERNIERE, Controleur général des ponts & chauſſées, propriétaire de ladite manufacture.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Lundi 21 Janvier 1765, la riviere étoit à 7 pieds; — le Mardi 22, à 6 pieds 7 pouces; — le Mercredi 23, à 6 pieds 2 pouces, & le Jeudi 24, à 6 pieds au-deſſus des plus baſſes eaux.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris le Mercredi 23 Janvier 1765.*

| | ℔ | ß | | ℔ | ß | d. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . . . | 14 | 10 | à | 16 | 10 | |
| pluſieurs ont vendu | 12 | | à | 14 | 5 | |
| Seigle *le ſep.* 230 ℔ | 7 | 10 | à | 7 | 15 | |
| Orge, *le ſep.* 190 . | 7 | 10 | à | 8 | | |
| Avoine *le ſep.* 290 | 14 | | à | 18 | | |
| Veſce *le ſep.* 300 . | 10 | | à | 11 | | |
| Millet *le ſep.* 280 . | 18 | | | | | |
| Navette *le ſep.* 280 | 23 | | à | 24 | | |
| Chenevis *le ſep.* 165 | 13 | | à | 14 | | |
| Lentilles . . . | 16 | | à | 36 | | |
| Lentilles à la Re. . | 17 | | à | 18 | | |
| Haricots . . . | 16 | | à | 27 | | |
| Haricots ronds . | 17 | | | | | |
| Pois verds . . . | 8 | | à | 36 | | |
| Pois gris . . . | 12 | | | | | |
| Pois blancs . . . | | | | | | |
| Féverolles . . . | 13 | | à | 14 | | |
| Feves Suiſſes . . | 18 | | à | 19 | | |
| Feves de Marais . | | | | | | |
| Sarazin . . . . | 8 | 10 | | | | |
| Senevé . . . . | 32 | | à | 38 | | |
| Geniêvre . . . | | | | | | |
| Farine blutée, *le boiſſeau* . . | 23 ß | 6 d. | à | 28 ß | | d. |
| Remoulage . . | 14 | 3 | à | 30 | | |

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 21 au 23 Janvier.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Froment, *le ſept.* | 14 ℔ | 15 ß | à | 16 ℔ | 6 |
| pluſieurs ont vend. | 13 | 10 | à | 14 | 10 |
| Seigle. . . . . | 7 | | | | |
| Orge. . . . . | 6 | | à | 8 | 5 |
| Veſce. . . . . | 12 | | | | |
| Avoine *en ſacs*. . | 16 | | à | 17 | 10 |
| Avoine *en banne*. | 15 | | à | 16 | |
| Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔ | 22 | | à | 31 | |

## COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Janvier 1765.* | *Du Lundi 21.* | *Mardi 22.* | *Mercredi 23.* | *Jeudi 24.* |
|---|---|---|---|---|
| Actions des Indes. | an. 950 / 1re. a. 1197 ½ / 2e. a | 1197 ½ | 1195 | 1190 |
| Emprunts de la Comp. | | | | 460 |
| Promesses de la Comp. | 10 | 10 | | 10 |
| Actions des Fermes. | 980 | 977 ½ | 980 | 977 ½ |
| 3e Loterie Royale. | 815 | 800 | 790 | 780 |
| Lots de la 3e Loterie. | 6e. 9e. t. 13. | 9e. t. 13 | 5e. 6e. 8e. t. 13. | 5e. 6e. 8e. 9e. 13. |
| Duplicata de la 3e. | | | 80 | 75 |
| Amortissement. | | | | |
| 2 s p ℔ du Dixiéme. | 10 | 10 | 10 | 10 ½. 2m. |
| Annuités. | 430 | 430 | 430 | 430 |
| Coupons d'annuités. | 87 | 87 | 86 | 86 |
| Emprunt de 50 millions | 13 | 12 ½ | 13 | 13 |
| Colonies, 1759. | 16 | | 20. 5m. | |
| Récépissé des Monnoies | | | | |
| Époques. | 10e. à 12e. 17 ½. | 5e 12. 10e. à 12e. 17 ½ | 9e. à 12e. 17 ½ | |
| Canada. | 35 | | | 36 |
| *CONTRATS.* | | | | |
| Sur la Ville. | | | | |
| A 4 p °/°. | | | | |
| 3 p °/° sur les Cuirs. | | | | |
| 3 p °/° sur les Postes. | | | | |
| Pretagne. | | | | |
| Languedoc. | | | | |
| Bourgogne. | | | | |
| Sur le Clergé. | | | | |
| Tailles. Gliré de Paris. / de Province. | | | | |
| Com. des Indes à 4 p °/°. | 37 | | 37 | 37 |
| *CHANGES.* | | | | |
| Amsterdam. | 56 3/8 | 56 3/8 | 56 3/8 à ¼ | 56 3/8 à ¼ |
| Londres. | 30 7/8 | 30 15/16 | 30 15/16 à 31. | 30 15/16 à 31. |
| Hambourg. | 178 ¼ | 178 ¼ | 178 ¼ | 178 ¼ |
| Madrid. | 15 6 | 15 6 | 15 6 | 15 6 |
| Cadix. | 15 5 6 | 15 6 | 15 6 | 15 6 |
| Livourne. | 94 3/4 7/8 | 94 1/2 7/8 | 94 ½ 7/8 | 94 ½ 7/8 |
| Lyon, *Rois.* | | | | |

## AVIS.

*Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere* gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

*Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de* 5 *sols la feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

# GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

*ANNÉE* 1765. Du Mardi 10 Septembre.


## *AGRICULTURE.*

### GROSSES AVOINES.

LES groſſes avoines ou les avoines d'hyver ont réuſſi très-bien dans le Bourbonnais. Chaque gerbe d'avoine attachée avec deux liens de paille de ſeigle, ſuivant l'uſage du pays, a produit un boiſſeau de grain, meſure de Paris. La Province eſt redevable de cette nouvelle production à M. Douet de Vichi, Conſeiller Honoraire au Parlement de Paris, dont on ne peut trop louer le zele pour le bien public.

DE PAU, *le* 24 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Pau*, 18 ℔ 4 ß; à *Sauveterre*, 18 ℔ 16 ß; à *Mauleon*, 21 ℔ 12 ß; à *Oléron*, 17 ℔ 1 ß; à *Bayonne*, 19 ℔ 8 ß; à *St. Jean Piedeport*, 24 ℔; à *Tarbe*, 18 ℔; à *Monrejan*, 19 ℔ 4 ß 1 ₰; à *Mirande*, 16 ℔ 10 ß; à *Auch*, 19 ℔ 7 ß 9 ¾; à *St. Sever*, 14 ℔ 16 ß 4 ₰; à *Mont-de-Marſan*, 18 ℔ 18 ß; à *Fleurance*, 15 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Layrac*, 17 ℔ 14 ß; à *Mauret*, 20 ℔ 15 ß; à *l'Iſle Jourdain*, 20 ℔ 3 ß 10 ½.

DE BORDEAUX, *le* 27 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la 1re. quinzaine de ce mois à *Bordeaux*, 25 ℔ 3 ß; à *Blaye*, 16 ℔ 19 ß 3 ₰; à *Libourne*, 23 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Perigueux*, 19 ℔ 3 ₰; à *Nontron*, 16 ℔ 9 ß 9 ₰; à *Bergerac*, 19 ℔ 13 ß 3 ₰; à *Sarlat*, 17 ℔ 13 ß 9 ₰; à *Agen*, 20 ℔ 5 ß 3 ₰; à *Villeneuve*, 20 ℔ 16 ß 10 ₰; à *Monfauquin*, 22 ℔; à *Marmande*, 22 ℔ 19 ß; à *Ste. Foy*, 19 ℔ 2 ß 6 ₰; à *Condom*, 21 ℔ 9 ß 7 ₰; à *Nerac*, 22 ℔ 10 ß; à *Caſteljaloux*, 21 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Bazas*, 25 ℔ 11 ß 2 ₰.

DE SOISSONS, *le* 29 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Soiſſons*, 14 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Laon*, 15 ℔ 15 ß; à *la Fere*, 15 ℔; à *Verzins*, 17 ℔ 5 ß; à *Coucy*, 14 ℔ 15 ß; à *Rilemont*, 16 ℔; à *Marle*, 15 ℔ 19 ß 6 ₰, à *Roſoy*, 15 ℔ 15 ß; à *Hirſon*, 18 ℔; à *Guyſe*, 15 ℔ 15 ß; à *Noyon*, 14 ℔ 4 ß 2 ₰; à *Chauny*, 15 ℔ 1 ß; à *Ham*, 15 ℔ 8 ß; à *Clermont*, 15 ℔ 6 ß 3 ₰; à *Crépy*, 13 ℔ 10 ß; à *Château-Thierry*, 13 ℔ 12 ß; à *Fere en Tardenois*, 12 ℔ 12 ß.

DE RIOM, *le* 27 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à *Riom*, 13 ℔ 3 ß 6 ₰; à *Clermont*, 14 ℔; à *Iſſoire*, 14 ℔ 8 ß; à

*Brioude*, 14 ℔ 16 ß 4 d.; à *St. Flour*, 10 ℔; à *Mauriac*, 16 ℔; à *Aurillac*, 17 ℔ 11 ß 11 d.

DE LILLE, *le* 22 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à *Lille*, 19 ℔ 5 ß; à *Douay*, 17 ℔ 14 ß; à *Dunkerque*, 24 ℔; à *Bergues*, 22 ℔ 3 ß 6 d.; à *Graveline*, 19 ℔; à *Caſſel*, 22 ℔ 1 ß 8 d.; à *Bailleul*, 21 ℔ 6 ß 7 d.; à *Arras*, 16 ℔ 17 ß 1 d.; à *Bethune*, 19 ℔ 10 ß; à *St. Omer*, 19 ℔ 13 ß 9 d.; à *Bapaume*, 16 ℔ 1 ß 9 d.; à *Heſdin*, 17 ℔ 1 ß 4 d.; à *St. Pol*, 12 ℔ 18 ß; à *St. Venant*, 21 ℔.

DE PERPIGNAN, *le* 21 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à *Perpignan*, 24 ℔ 5 ß 11 d.; à *Prades*, 26 ℔ 1 ß 3 d.; à *Montlouis*, 20 ℔ 18 ß 8 d.; à *Foix*, 20 ℔; à *Pamiers*, 18 ℔ 13 ß 7 d.

DE DIJON *le* 29 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à *Dijon*, 17 ℔ 17 ß 4 d.; à *Arnay-le-Duc*, 16 ℔; à *Avallon*, 12 ℔ 12 ß; à *Autun*, 16 ℔ 16 ß; à *Auxonne*, 16 ℔ 17 ß 6 d.; à *Auxerre*, 14 ℔; à *Bar-ſur-Seine*, 11 ℔ 15 ß 4 d.; à *Beaune*, 11 ℔ 1 ß 6 d.; à *Belley*, 20 ℔ 5 ß; à *Bourbonlancy*, 12 ℔; à *Bourg*, 20 ℔ 10 ß; à *Chalons*, 19 ℔ 1 ß 7 d.; *a Chatillon ſur-Seine*, 10 ℔; à *Charolles*, 20 ℔ 5 ß; à *Gex*, 23 ℔ 18 ß 1 d.; à *Micon*, 21 ℔ 12 ß; à *Nuits*, 8 ℔ 10 ß 7 d.; à *Saulieu*, 15 ℔ 16 ß; à *Semur en Auxois*, 16 ℔ 6 ß; à *Seurre*, 15 ℔ 8 ß 6 d.

## QUARTIER D'AVRIL 1765.

*ETAT des Grains de toutes eſpeces, Farines, Grains & Légumes ſortis & entrés par tous les différens Ports & Bureaux du Royaume, pendant les mois d'Avril, Mai & Juin 1765.*

SÇAVOIR.

QUANTITÉ PAR QUINTAUX.

| | Froment ou Méteil. | Seigles. | Farines. | Avoines. | Orges, Saraſins, Maïs & autres menus grains & grenailles. | Féves & autres légumes & grains. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sortie . . . | 606479 q 92 lb | 69747 q 28 lb | 46932 q 4 lb | 7888 q 64 lb | 150666 q 40 lb | 18985 q 13 lb |
| Entrée . . . | 101557 9 | 406 18 | 1743 17 | 6734 63 | 8076 37 | 3230 50 |
| Reſte de ſortie. | 504922 83 | 69341 10 | 45188 87 | 1154 1 | 142590 3 | 15754 63 |

## OBSERVATIONS

*Sur la néceſſité de réparer la perte des bêtes à laine dans le Languedoc.*

On a conſidérablement augmenté le nombre des fabriques dans cette Province, mais on n'a pas ſongé en même tems à leur fournir la matiere dont elles ont beſoin. Il y a actuellement plus d'un tiers de bêtes à laine de moins qu'il n'y en avait autrefois, & le nombre des fabriques eſt augmenté de moitié. Par cette raiſon la laine eſt devenue rare & chere dans ces cantons, & les Fabriquans ne peuvent livrer leurs étoffes à un prix auſſi bas que les étrangers avec leſquels ils ſe trouvent en concurrence, ce qui fait languir le Commerce. L'Agriculture ſe reſſent auſſi de la diſette des moutons, & les terres n'ayant pas ſuffiſamment d'engrais, ne produiſent que de médiocres récoltes.

Toutes ces conſidérations prouvent la néceſſité d'augmenter le nombre des bêtes à laine ; mais toujours en proportion des pâturages, ſoit naturels, ſoit artificiels.

Ce repeuplement ne peut être fait que par le Roi ou par la Province, les Propriétaires des troupeaux étant abſolument hors d'état d'y fournir par eux-mêmes. Ce qu'il en couterait pour cela ne ſerait qu'une avance que le Roi & la Province feraient aux Particuliers, & de laquelle ils ſeraient rembourſés dans cinq ou ſix ans, en percevant chaque année de ceux auxquels on aurait donné des moutons ou brebis un cinquieme ou un ſixieme de ce que les bêtes à laine auraient coûté. Les Particuliers pourraient aiſément, & ſans être léſés faire ce rembourſement à la toiſon ; puiſque le montant de la laine qu'ils en retireraient, ſerait beaucoup plus conſidérable que ce qu'ils auraient à payer. Outre cela ils auraient en bénéfice l'engrais de leurs terres, les agneaux & le laitage ; ainſi ſucceſſivement ils ſe trouveraient avoir un troupeau plus nombreux, des terres bien engraiſſées & plus fertiles, ſans qu'il leur en eût preſque rien coûté. On aurait en même tems une plus grande quantité de laine pour ſoutenir les fabriques qui en manquent. Il ſerait à propos de conſerver les agneaux pour remplacer les vieux moutons. Comme l'Arrêt du Conſeil qui fut rendu à ce ſujet, a rencontré des difficultés dans ſon exécution, il n'y aurait qu'à impoſer un droit de 30 à 40 ſols ſur chaque agneau qu'on égorgerait, & le haut prix pourrait en conſerver l'eſpece.

Il y aurait encore des meſures à prendre pour rendre ce repeuplement plus utile & plus avantageux : ce ſerait de faire venir des moutons & des brebis des différens pays où nous commerçons ; ſavoir, de l'Eſpagne, du Portugal, de la Côte d'Afrique, des Echelles du Levant, de la Morée & de l'Italie. il faudrait ſur-tout prendre les béliers de l'Egypte où ils ſont grands & vigoureux, & ils nous produiraient des agneaux plus forts & plus robuſtes. Cette opération n'eſt pas difficile, il ne faut pour cela qu'obliger les Capitaines de vaiſſeaux & les Patrons des barques & autres bâtimens qui commercent dans ces différens endroits, d'en rapporter une certaine quantité de moutons ou brebis, proportionnellement à la grandeur & aux commodités de leurs bâtimens. On pourrait faire faire les plus gros achats ſur la côte de Barbarie où ils ſont en grande abondance. Il s'agirait enſuite, lors de la diſtribution des moutons & brebis, de faire différens accouplemens pour connaître les différentes qualités de laines qui en proviendraient, & la force des agneaux, afin de ne conſerver que les plus vigoureux. Il réſulterait de l'exécution de ce projet que ſans rien déranger dans aucune Province du Royaume, & ſans qu'il en coûtât preſque rien au Roi & à la Province, on aurait dans le Languedoc une plus grande quantité de bêtes à laine qui y ſont ſi néceſſaires par les raiſons qu'on vient de donner.

## *COMMERCE.*

*De* LONDRES, *le* 24 *Août* 1765.

*Commerce des Ecoſſais avec l'Angleterre.*

AVant l'union du Royaume d'Ecoſſe à celui d'Angleterre, les Ecoſſais ne pou-

vaient point faire entrer leurs beſtiaux ni aucune autre eſpece de leurs marchandiſes en Angleterre, mais depuis ce tems ils y importent annuellement

| | |
|---|---|
| 100,000 pieces de bétail qui, ſur un calcul modéré de 40 shellings la piece, font. | 200, 000 ℔. |
| 100,000 brebis à 6 shellings. | 30, 000 |
| 50,000 (*a*) ſtones de laine à 8 shellings le ſtone . . | 20, 000 |
| 10,000 chevaux à 40 shellings (quoiqu'on les vende davantage) . . . . | 20, 000 |
| 2,000,000 de verges de toiles, de batiſtes & communes & fines, à 2 shellings la verge . . . . . | 200, 000 |
| Plaids (ſorte d'étoffe écoſſaiſe de diverſes couleurs) mouchoirs, bas, fil, tapis, &c. évalués à . . . | 10, 000 |
| Vins français, eaux-de-vie, thé, café, épices, tabac en feuille & en poudre, tranſportés de France & de Hollande en Ecoſſe, paſſés enſuite en fraude en Angleterre . . . . | 20, 000 |
| | 500, 000 ℔. |

L'Angleterre a donc fait profit à l'Ecoſſe de plus de cinq centmille livres par année depuis l'union, par le moyen de ces marchandiſes dont les Ecoſſais n'auraient pû ſe débarraſſer ailleurs, & dont la plus forte partie du produit en argent a été portée en Ecoſſe. En achetant leurs beſtiaux nous portons préjudice aux intérêts des biens-fonds de l'Angleterre, & nous pouvons nous procurer des toiles d'Irlande à beaucoup meilleur marché.

DU CAP FRANÇAIS, *le 7 Juillet* 1765.

*Prix des denrées de la Colonie.*

Le ſucre de premiere qualité valait au Cap, le 7 Juillet, 80 ℔; — celui de la ſeconde qualité, 75 à 78 ℔; — le ſucre brut, 34 à 36 ℔; — le coton, 190 ℔ *le cent.*

(*a*) *Le ſtone de laine eſt de* 14 *livres.*

L'indigo, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — le café; 15 ß *la livre*; on ſe flatte d'une diminution prochaine ſur les prix des ſucres & de l'indigo.

DE BAYONNE, *le* 27 *Août* 1765.

IMPORTATION.

Il a été importé dans cette Ville du 19 au 24 Août, *de Bilbao*, 20 balles, 1 caiſſe, 2 caiſſons de différentes marchandiſes; — *de St. Sebaſtien*, 10 ancres de fer, 5 balles de papier; — *de St. Ander*, 8000 citrons.

EXPORTATION.

Il a été exporté de ce Port pendant le même intervalle, *pour St. Sébaſtien*, 30 pieces d'eau de-vie, 6 bariques de goudron, 4 barique de cuirs, 31 bariques de vin; 7 balles de papier; 5 balles de différentes marchandiſes. *Pour Lisbonne*, 5600 conques de bled d'inde; *pour Bilbao*, 17 balles de papier, 12 bariques d'eau de-vie, 7 caiſſes de clincailleries & de merceries, 14 balles de bas & de bonnets de laine, 10 barils de goudron, 8 barils d'amidon. *Pour Hambourg*, 53 bariques & demie de vin, 30 bariques d'eau-de-vie, 10 bariques d'huile, 61 bariques de ſucre, 1 quart de café. *Pour différens Ports d'Eſpagne*, 3800 conques de bled d'inde, 200 ſacs de farine, 6 caiſſes, 8 balles, 4 ballots, 10 futailles d'étoffes, caſſonade & merceries.

DE LA ROCHELLE, *le* 29 *Août* 1765.

ARRIVÉE *d'un Navire.*

Il eſt arrivé dans ce Port le Navire *le Marquis de Narbonne*, Capitaine M. *le Mire*, venant de St. Marc après 54 jours de traverſée; ſa cargaiſon conſiſte preſque tout en ſucre brut & en indigo.

DE NANTES, *le* 31 *Août* 1765.

On vient d'apprendre ici l'arrivée à Mindin de quatre Navires venant des Colonies, ſçavoir *la Comete*, appartenante au Roi; — *la Manon*; — *la Nouvelle Héloïſe*; — & *la Marquiſe de Pompadour*,

Deux autres Navires paraiſſent au large, que l'on ſoupçonne auſſi venir de l'Amérique.

On a lancé aujourd'hui le Navire *le Marquis de Levis*, de 300 tonneaux, conſtruit par *le ſieur Prébois*, pour *M. G. Richard*. Demain on lancera *le Gaſpard*, de 250 tonneaux, conſtruit par *le ſieur Bourmand* l'aîné, pour *MM. le Maſne, Freres*.

NAVIRES *en armement.*

*La Jeune Catherine*, de 50 tonneaux, *le ſieur Duval*, Capitaine *MM. Bouteiller*, Armateurs, eſt en charge pour Guinée.

*Le Zéphir*, de 200 tonneaux, *le ſieur Ray*, Capitaine, *M. Ballan*, Armateur, eſt en charge pour le Cap.

DU HAVRE, *le 2 Septembre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 30, le 31 Août & le premier Septembre, 3 Navires venant des Colonies, ſçavoir, le Navire *la Victoire*, Capitaine *L. Rabier*; & *le Gracieux*, Capitaine *Guerard*, venant tous deux du Cap, d'où ils amenent 92 bariques *créolles*, 2 bariques *futailles de Bordeaux*, 56 bariques 1 futaille, 11 quarts de ſucre terré; — 43 bariques *créolles*, 1 barique *de Bordeaux*, 107 bariques, 8 quarts de ſucre brut; — 157 boucauts, 193 bariques, 7 tierçons, 234 quarts, 67 ſacs de café; — 19 bariques, 3 tierçons, 1 ancre, 27 quarts d'indigo; — 318 balles, 74 ballotins de coton; — 1 grenier & 47, 750 *liv.* de bois de campêche; — 1 grenier de bois de gayac; — 23 madriers de bois d'Acajou; — 2 caiſſes, 13 barils de confitures; — 1 barique 4 caiſſes de vin; — 7 caves de ſyrops; — 2 barils de vieux cuivre.

Le Navire *l'Heureux*, Capitaine *S. Ménage*, venant de la Guadaloupe, où il a chargé, 26 bariques de ſucre blanc; — 58 bariques, 1 tierçon, 5 quarts de ſucre commun; — 40 bariques, 3 tierçons, 2 quarts de ſucre tête; — 89 balles & ballotins de coton; — 23 ſacs de gingembre; — 2 bariques, 13 tierçons, 26 quarts, 6 ſacs de café; — 3 petits barils, 4 pots de confitures.

Il eſt auſſi entré le Navire *l'Amphitrion*, Capitaine *Gouſſerelin*, venant de Marſeille. Son chargement conſiſte en 23 blocs, 24 tables, 200 pilons, 800 carreaux de marbre; — 11 caiſſes, 25 tierces de caiſſes, 931 demi caiſſes de ſavon; — 71 pieces, 13 demi pieces, 9 barils d'huile; — 21 balles de coton en laine; — 62 balles, 17 bariques d'alun; — 29 balles de galles; — 36 balles de barils; — 49 caiſſes, 1 barique, 2 dames-jeannes d'eau de fleur d'orange; — 51 balles de laine; — 2 bariques, 8 caiſſes de ſoufre; — 40 colis de drogueries; — 8 caiſſes de citrons; — 4 balles de rozeaux; — 3 balles de livres; — 3 caiſſes de fayance; — 4 *couffes* de riz; — 1 caiſſe, 3 dames-jeannes de vin.

ETABLISSEMENT *d'une Manufacture en Bourbonnais.*

M. Douet de Vichi, Conſeiller Honoraire au Parlement de Paris, vient d'établir dans la Paroiſſe de Vieure une petite Manufacture de bas & de bonnets de laine tricotés. On ſe propoſe encore de faire fabriquer dans cette Manufacture pluſieurs eſpeces d'étoffes de laine de différentes couleurs tant pour homme que pour femme, conformément aux différens échantillons dont on a examiné le tiſſu.

Le but de cet établiſſement, qui fait l'éloge des ſentimens patriotiques de M. de Vichi, eſt de favoriſer la conſommation des laines du pays, & de procurer des occupations journalieres à tous ceux qui aiment le travail. Il y a tout lieu d'eſpérer que cette entrepriſe en faiſant naître l'envie & le ſoin de ramaſſer les laines de la meilleure qualité, produira le plus grand bien, ſur tout dans une Province où toute induſtrie eſt inconnue, & où les Habitans de la campagne ſont très-pauvres.

## AVIS.

SELS *à vendre.*

Excellens ſels marins, & gris, des récoltes les plus parfaites. La derniere eſt

de l'année 1760. Ils proviennent des marais ſallans de la côte de Beauvoir ſur Mer, où ils ſont entaſſés, faiſant partie de la Baye de Bourgueus & Iſle Bouin, à la proximité de la Ville de Nantes. Il y a environ mille charges à la meſure dudit Beauvoir, & chaque charge du poids d'environ ſept mille cinq cent, & faiſant un muids & demi de Paris. Il faut s'adreſſer à M. *Brunon*, Procureur au Parlement de Paris, demeurant rue Serpente. On vendra tout enſemble ou par détail, & pour en recevoir la livraiſon, les Navires mouilleront dans le détroit ou rade nommé *la Foſſe*, entre l'Iſle de Noirmoutiers & la côte dudit Beauvoir.

## *FINANCES.*

SUITE *des articles de l'acte paſſé dans le Parlement d'Angleterre en* 1763 *&* 1764, *&c.*

VII. LE rum ou les liqueurs de l'étranger importés dans quelque plantation Anglaiſe en Amérique, ſeront confiſqués avec le Bâtiment; (il était permis autrefois de les importer en payant neuf deniers par gallon.)

VIII. Il ne ſera permis d'importer d'autre ſucre en Irlande que celui qui aura été embarqué en Angleterre, & exporté delà en droiture.

IX. Celui qui exportera du rum, des eaux ſpiritueuſes, des *paneles*, des mélaſſes, ou des ſyrops des Colonies Anglaiſes en Amérique, comme du crû de ces Colonies, produira & délivrera avant ſon départ à l'Officier compétent un *affidavit* de la quantité de ces marchandiſes, & un état de ſa cargaiſon; l'Officier en donnera un certificat au Maître du Bâtiment, & enverra une copie de l'*affidavit* à la Secrétairerie de la Colonie, ſous peine de cinq livres ſterling d'amende.

X. Lorſque le Bâtiment ſera arrivé au Port du débarquement, le Maître délivrera le certificat à l'Officier compétent, & affirmera par ſerment l'identité des marchandiſes, ſous peine de cent livres ſterling d'amende. Celles qui ſe trouveront à bord ſans être ſpécifiées dans le certificat, payeront les droits qui ſont dûs ſur les marchandiſes étrangeres.

XI. Dans le cas où l'on importerait, ſans avoir eu deſſein de frauder les droits, quelques marchandiſes qui ne ſeraient pas compriſes dans le certificat, l'introduction en ſera permiſe en payant les droits accoutumés.

XII. Lorſqu'on embarquera des marchandiſes (*a*) *énumérées*, on ſera obligé de donner caution & aſſurance, conformément à l'acte de la douzieme année de Charles II. que les mélaſſes & ſyrops étrangers qui ſe trouveront au nombre de ces marchandiſes, ſeront tranſportés dans quelques Colonies Anglaiſes en Amérique, ou bien dans la Grande Bretagne; ce dont il ſera fait rapport au lieu du débarquement. Les marchandiſes non *énumérées* qui ſe trouveront à bord, & pour leſquelles cette caution n'aura pas été donnée, ſeront confiſquées avec le Bâtiment.

XIII. Le Patron avant que d'appareiller du Port d'embarquement, prendra un certificat de la caution qu'il aura donnée, & après avoir achevé ſon voyage, il ſera tenu de le délivrer au Port de débarquement, ſous peine de cent livres ſterling.

XIV. Les Bâtimens Anglais chargés de quelques marchandiſes des Colonies Anglaiſes en Amérique, ou bien de mélaſſes ou ſyrops étrangers, s'ils ſont découverts près des côtes des Colonies Anglaiſes, ſans pouvoir produire un certificat en forme, ſeront confiſqués de même que ceux dont les Patrons ne produiront pas ce certificat à leur arrivée au Port de débarquement.

XV. La caution donnée pour des marchandiſes non *énumérées*, conſervera ſa force un an entier après le voyage, enſuite elle ſera dégagée, s'il paraît qu'il n'a pas été commis de fraude.

XVI. Le café & les autres marchandiſes ſpécifiées ou *énumerées* du produit des

(*a*) *On appelle ainſi dans l'acte de navigation les denrées de crû de ces Colonies qu'il était défendu d'exporter pour l'étranger; elles y étaient en effet* énumérées.

Colonies Anglaiſes en Amérique, ſeront importées ſous la même caution, & ſous peine de mêmes amendes énoncées dans les actes des douzieme & vingt-cinquieme années de Charles II.

XVII. Avant que de charger du fer ou du merrein des plantations Anglaiſes en Amérique, il ſera donné caution & sûreté que ces marchandiſes, ſi elles ſont pour l'Europe, ſeront portées en Angleterre, & qu'en ce cas le certificat en ſera produit dans l'eſpace de dix huit mois, ſi elles ſont pour quelques plantations Anglaiſes en Amérique, dans ſix mois; & dans un an, ſi elles ſont deſtinées pour quelqu'autre lieu en Amérique, en Afrique ou en Aſie. Si les marchandiſes viennent à périr ou à être priſes, la caution ſera dégagée.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

### VENTE *de bois en Bourbonnais.*

Cinquante-quatre arpens de haute futaye qui doivent être inceſſamment exploités dans les forêts royales de Soulongis, de Livrais, de l'Epinaſſe, de Dreuil, & de Groſbois, ont été vendus & adjugés en la Maîtriſe particuliere des eaux & forêts de Crilly pour la ſomme de 11100 ℔,

DE PARIS, *le* 10 *Septembre* 1765.

### OFFICES *vacans aux parties caſuelles.*

### GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

L'Office de Gouverneur de Duretal, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Ernée, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Evron, taxé à 4000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 2400 ℔.

L'Office de Gouverneur de Frenay, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de la Ferté-Bernard, taxé à 2880 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1680 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la Fleche, taxé à 4800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Laval, taxé à 8000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 4800 ℔.

### *Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. MM. | Parties. | Lettres. | Prochain paiement de Sept. |
|---|---|---|---|
| Hargenvilliers, | 1e. | D. 1765. | 13 |
| Boſcheron, | 6e. | àtout. let. | 14 |
| Fauveau, | 6e. | C. | 13 |
| Reynal, | 10e. | J. | 14 |
| Marſollier, | 14e. | F. | 17 |
| Boutet de Montery, | 17e. | C. | 11 |
| Baroy, | 27e. | A. | 20 |
| Hurel, | 28e. | A. | 10 |
| De la Garde, | 29e. | N. | 12 |
| De la Charmotte, | 30e. | à tout. let. | 20 |

DE PARIS, *le* 5 *Septembre* 1765.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire a été fait en la maniere accoutumée. Les lots ſortis de la roue de fortune, ſont les numéros 44, 88, 45, 16 & 51.

Le prochain tirage ſe fera le Samedi 5 Octobre prochain.

## AVIS.

On nous a adreſſé de Province pluſieurs Lettres, par leſquelles on nous marque qu'on déſirerait trouver ſur les routes notre Gazette. Pour répondre à ces invitations, nous annonçons que dorénavant on pourra la lire dans toutes les groſſes Auberges où s'arrêtent les Coches & Meſſageries.

# COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Septembre 1765.* | *Du Vendredi 6.* | *Du Samedi 7.* |
|---|---|---|
| Actions des Indes. | 1340 | 1335 |
| Emprunts de la Compagnie. | 444 | 444 |
| Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$. | 15 | 15 |
| Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$. | | 38 |
| Actions des Fermes. | 1012 $\frac{1}{2}$ | 1015 |
| Lots de la troisiéme Loterie. | 18 $\frac{1}{2}$ | 18 |
| | 12e | 12e 23. |
| Amortissement. | | |
| Deux sols pour livre du Dixiéme. | 7 $\frac{1}{1}$ | 7 $\frac{1}{2}$ |
| Annuités. | 440. | 440 |
| Coupons d'Annuités. | 88 | 88 1761. 88 $\frac{1}{2}$ |
| Emprunt de 50 millions. | 14 $\frac{3}{4}$ 15 4m | 14 $\frac{3}{4}$ |
| Colonies, 1759. | | 22 |
| Canada | 34 $\frac{1}{2}$ | 35 37 $\frac{1}{2}$ 10m |
| Epoques. | 6e 18 $\frac{1}{2}$ 12e 23 | 5e 18 |
| Compe. Indes, Loterie. | 306 | 304 |
| *CONTRATS.* | | |
| Sur la Ville. | | |
| A 4 p $\frac{0}{0}$ | | |
| A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs. | 49 $\frac{1}{2}$ | |
| A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes. | | |
| Bretagne. | | |
| Languedoc. | | |
| Bourgogne. | | |
| Sur le Clergé. | | |
| Tailles Généralité de Paris. | | |
| Tailles Généralité de Province. | | |
| *CHANGES.* | | |
| Amsterdam. | 56 $\frac{1}{2}$ | 56 $\frac{1}{4}$ |
| Londres. | 31 $\frac{5}{8}$ | 31 $\frac{5}{8}$ |
| Hambourg. | 177 $\frac{1}{2}$ | 177 $\frac{1}{2}$ |
| Madrid. | 15 3 | 15 2 6 à 3 f. |
| Cadix. | 15 2 | 15 1 6 |
| Livourne. | 97 | 96 |
| Lyon, *Août.* | au pair. | au pair. |

## AVIS.

*Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere, Butte St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

# GAZETTE *DU COMMERCE,*
## DE L'AGRICULTURE
## *ET DES FINANCES.*

*ANNÉE* 1765. Du Mardi 27 Août.


## *AGRICULTURE.*

DE ROUEN, *le* 14 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

LE ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Rouen*, 17 ℔ 16 ß 1 ₰; au *Pont de Larche*, 16 ℔ 8 ß; au *Ponteau de mer*, 16 ℔ 15 ß 1 ₰; au *Pont-l'Evêque*, 14 ℔ 19 ß 7 ₰; à *Candebec*, 15 ℔ 13 ß 1 ₰; au *Havre*, 17 ℔; à *Dieppe*, 15 ℔ 14 ß 6 ₰; à *Eu*, 17 ℔ 2 ß 10 ₰; à *Neufchatel*, 15 ℔ 8 ß 7 ₰; à *Lions*, 16 ℔ 8 ß 9 ß; à *Giſors*, 16 ℔ 5 ß 4 ₰; à *Magny*, 16 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Andely*, 15 ℔ 5 ß 6 ₰; à *Evreux*, 16 ℔ 19 ß 9 ₰.

DE PERPIGNAN, *le* 7 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Perpignan*, 23 ℔ 14 ß 1 ₰; à *Prades*, 23 ℔ 19 ß 3 ₰; à *Montlouis*, 20 ℔ 18 ß 8 ₰; à *Foix*, 23 ℔ 1 ß 6 ₰; à *Pamiers*, 18 ℔ 16 ß 3 ₰.

DE LIMOGES, *le* 18 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Limoges*, 16 ℔ 10 ß; à *Angoulême*, 19 ℔ 12 ß 3 ₰; à *Tulle*, 15 ℔ 17 ß; à *Brive*, 18 ℔ 10 ß 6 ₰.

DE CAEN, *le* 19 *Août* 1765.

*Prix du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Caen*, 14 ℔ 8 ß; à *Bayeux*, 12 ℔ 6 ß 2 ₰; à *St. Lo*, 15 ℔ 10 ß 2 ₰; à *Carentan*, 11 ℔ 5 ß; à *Valognes*, 14 ℔ 9 ß 4 ₰; à *Coutances*, 15 ℔ 3 ß 4 ₰; à *Avranches*, 13 ℔ 12 ß 9 ₰; à *Vire*, 14 ℔ 14 ß; à *Mortain*, 13 ℔ 4 ß.

DE METZ, *le* 14 *Août* 1765.

*Prix du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Metz*, 17 ℔ 16 ß 3 ₰; à *Toul*, 10 ℔ 14 ß 5 ₰; à *Verdun*, 10 ℔ 16 ß; à *Sedan*, 14 ℔ 14 ß; à *Montmédy*, 12 ℔ 10 ß; à *Longwy*, 12 ℔ 13 ß 1 ₰; à *Thionville*, 13 ℔ 9 ß 1 ₰; à *Sar-Louis*, 13 ℔ 10 ß; à *Vic*, 9 ℔ 19 ß 6 ₰; à *Sarbourg*, 12 ℔; à *Phalsbourg*, 10 ℔ 13 ß 4 ₰.

DE CHAALON-SUR-MARNE, *le* 15 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Chaalon*, 12 ℔ 14 ß 3 ₰; à *Vitry*, 10 ℔



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

10 ß; à *St. Dizier*, 9 ℔ 17 ß 9 ₰; à *Joinville*, 11 ℔ 18 ß 6 ₰; à *Chaumont*, 11 ℔ 5 ß, à *Vaucouleurs*, 10 ℔ 10 ß; à *Langres* 11 ℔ 4ß 8 ₰; à *Bar-ſur-Aube*, 11 ℔ 10 ß; à *Troyes*, 11℔ 14 ß; à *Sezanne*; 11 ℔ 17 ß, à *Epernay*, 12 ℔ 7 ß 6 ₰; à *Reims*, 15 ℔ 8 ß; à *Rethel*, 14 ℔ 8 ß 6 ₰; à *Mezieres*, 13 ℔ 16 ß 4 ₰; à *Ste. Menehoult*, 10 ℔.

De Montauban, le 14 *Août* 1765.

Prix *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à *Montauban*, 19 ℔ 7 ß 5 ₰; à *Moiſſac*, 21 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Cauſſade*, 22 ℔ 10ß; à *Cahors*, 22 ℔ 9 ß 3 ₰; à *Gourdon*, 22 ℔ 9 ß 3 ₰; à *Lauzerte*, , 19 ℔ 16 ß; à *Figeac*, 18 ℔ 12 ß 5 ₰; à *Villefranche*, 19 ℔ 1 ß 6 ₰; à *St. Antonin*, 19 ℔ 9 ₰; à *Rodez*, 22 ℔ 10 ß, à *Mur-de-bare*, 15 ℔ 6 ß 10 ₰; à *Milhau*, 21 ℔ 5 ß; à *St. Affrique*, 22 ℔ 15 ß 7 ₰.

De Honfleur, *le* 18 *Août* 1765.

Les pluies continuelles qui ſont tombées lorſqu'on était prêt à couper les bleds, nous ont fait appréhender que cette denrée ne s'en reſſentît; mais le beau tems qui a ſuccédé pendant la moiſſon qui eſt très-avancée, nous donne l'eſpérance d'une bonne récolte.

## *COMMERCE.*

Extrait *d'une Lettre d'un Officier de la Marine à ſon frere à Londres, &c. datée de la Nouvelle Orléans ſur la Riviere de Miſſiſipi dans le Golfe de Mexique, le* 14 *Mars* 1765.

Depuis que j'ai eu le plaiſir de voir notre frere à la Jamaïque, je n'ai retourné à cette Iſle qu'une ſeule fois pendant la ſaiſon des ouragans, & nous n'y avons fait qu'un très-petit ſéjour. Nous quittâmes la Jamaïque le 29 Septembre 1764; depuis tout ce tems-là, nous avons toujours été dans la Floride Occidentale, nous occupant à faire des découvertes ſur les côtes & dans les ports de cette Province, où nous avons trouvé que le ſol étoit très-maigre, ſabloneux & ſtérile. C'eſt un pays déſert, & ſurtout la partie qui nous a été cédée, ſçavoir Penſacola, Mobile & l'Iſle Dauphine, &c.

Nous nous trouvons à préſent dans un endroit qu'on dit être un des plus beaux lieux de l'Univers; mais de dire en quoi l'on fait conſiſter les précieuſes productions de ce bon pays, cela me ſerait impoſſible; c'eſt encore un myſtere pour moi. Depuis que nous avons quitté la Jamaïque, nos gens n'ont pas goûté un ſeul morceau de viande fraiche, ce qui eſt cauſe qu'ils ont tous le ſcorbut.

Nous avons à bord un Officier du 34^e^. Régiment, & 300 hommes avec leſquels nous allons à un lieu appellé *Pointe-d'Iberville*, où l'on élevera un Fort derriere les anciens établiſſemens français pour s'aſſurer une paix ſolide & durable avec les Sauvages; cetendroit eſt à 80 lieues environ en remontant la riviere: Nous y reſterons juſqu'à ce que nous ſoyons relevés, ou que le Fort ſoit achevé.

Comme nous ſommes les premiers qui ayons paru dans cette partie du monde avec un vaiſſeau de guerre anglais, notre arrivée y a fait une grande ſenſation.

De Cadix, *le* 2 *Août* 1765.

*Extrait d'une Lettre.*

Le Vaiſſeau de guerre *l'Utile*, commandé par *M. Duchaffaut*, & la Frégate *la Licorne*, qui furent reconnaître Mogador, entrerent Dimanche dernier dans notre Baye. Suivant ce que rapporte les gens des canots du Vaiſſeau l'Utile qui ſe ſont approchés à la portée du piſtolet de Mogador; ce Port n'avait que deux petits Forts pour ſa défenſe. Il y avait cependant beaucoup de canons à terre, mais tous ſans affuts.

On a ſçu hier par un exprès du Camp de S. Roch, qu'il étoit arrivé à Gibraltar deux frégates de guerre hollandaiſes, convoyant deux vaiſſeaux marchands de la même na-

tion chargés de munitions pour le Roi de Maroc; que ces deux frégates avaient ordre de défendre ces deux vaiſſeaux. Sur cette nouvelle, M. Duchaffaut a mis à la voile ce matin, sûrement dans le deſſein de combattre ces frégates, ſi elles ne cedent pas les vaiſſeaux qu'elles eſcortent. Cet Officier a donné ordre aux frégates *la Playade* & *la Licorne*, de ſortir tout de ſuite pour aller le joindre; l'une ſe diſpoſe à partir ce ſoir, & l'autre demain.

DE BAYONNE, *le* 18 *Août* 1765.

Il a été exporté de cette Ville, le 6, juſques & compris le 10 Août, pour Hambourg, 25 caiſſes de ſucre; — 120 bariques, 28 quarts de café; — 16 tonneaux de vin; — 183 balles de peaux d'agneaux; — & pour differens Ports d'Eſpagne, 30 milliers de réſine; — 30 demi-barils de goudron; — 3 pacquets de merceries; — 3900 conques de bled d'inde.

DE CETTE, *le* 15 *Août* 1765.

Il a été importé de différens Ports d'Eſpagne dans cette Ville, depuis le 5, juſques & compris le 10 Août, 15, 663 *liv.* d'anchois; — 1800 *liv.* de bouchons de liege; — & 11 vieux muids vuides.

Il a été exporté de ce même lieu pendant le même intervalle, 17 muids de vin pour Monaco & pour Nice; — 1833 *verges* d'eau-de-vie, & 1980 *liv.* de verdet pour Roterdam, — 40, 000 *liv.* d'haricots pour l'Eſpagne.

DE LA ROCHELLE, *le* 19 *Août* 1765.

Le Navire *la Marie Théreſe*, Capitaine *le Dos*, partit hier pour Saint Domingue & la Louiſiane; — *le Pelletier*, Capitaine *Durand*, compte mettre à la voile demain pour les mêmes Colonies.

L'on comptait faire cette année une grande quantité de ſel, mais les pluies ont fait tant de tort à nos marais ſalans que nous perdons l'eſpérance d'en recueillir davantage, & comme il n'en reſte pas beaucoup de l'année derniere, cela a fait augmenter cette denrée, qui vaut actuellement à Seudres 750 ℔; — le ſel blanc de Chaudiere, & celui de l'Iſle de Ré, 800 ℔ les 28 *muids*.

L'eau-de-vie de cette Ville eſt à 100 ℔; — celle de l'Iſle de Ré à 108 ℔ *les* 27 *veltes*.

Les ſucres bruts, 26 & 34 ℔ *le cent*; — il n'y a ici de ſucres blancs que dans les baſſes qualités, & qui ne ſont point demandés par l'Etranger. Le café de Saint-Domingue ſe vend 11 ß 6 d. à 13 ß 6 d.; — le café de la Guadaloupe 14 à 15 ß *la livre*; — le coton de Saint-Domingue, 150 à 160 ℔; — le ſucre en pain, 80 ℔; — le ſyrop mélaſſe, 12 à 13 ℔ *le cent*; — les piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 d. *la piece*.

## AVIS.

DE DUNKERQUE.

On fait ſavoir aux Négocians, Marchands & autres, que Mardi 17 Septembre 1765, deux heures de relevée, il ſera procédé par le Franc-vendeur, dans les Magaſins du ſieur *Pierre-François Chamonin*, à la vente & adjudication, & aux conditions qui ſeront lors dites par parties, à la commodité du public, d'une très-belle partie de peaux d'Elite, d'Ecureuils, de Siberie, dite petit-gris, tirant au brun, & d'une partie de peaux de Tigres, ſavoir:

10000 *peaux de petits-gris avec queues.*
10000 *idem . ſans queues.*
20 *peliſſes idem, apprêtées pour doublures,*
20 *peaux de Tigres.*
} *de Siberie.*

Avant la vente, ceux qui voudront voir & acheter deſdites marchandiſes, pourront s'adreſſer audit ſieur *Chamonin*, Négociant rue de l'Egliſe, à Dunkerque.

Il ſe trouve auſſi à vendre chez ledit Sieur.

2 *demi-bottes de vin de Tinto.*

1 *partie de vin gris.*
1 *dito de vin roſé.*
} *de Bordeaux.*

38 *pieces d'eau-de-vie de* Cette.

DE HONFLEUR, *le* 18 *Août* 1765.

Depuis les premiers jours de ce mois